

# évaluation par les organismes tiers



L'évaluation des données extra-financières de SUEZ environnement est une priorité pour nous, car elle permet le renforcement de la confiance par la transparence.

Les organismes tiers sont de différentes natures : Le Global Compact qui nous évalue au regard des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, auquel nous adhérons, et la GRI G4 qui constitue un ensemble de lignes directrices et une référence internationale pour la communication d'informations ESG (cf. p.85 l'index du contenu GRI G4) ; les agences de notation extra-financière qui apprécient, à destination des investisseurs, la performance ESG du Groupe et dont nous rendons publics ici les résultats ; les Commissaires aux Comptes enfin, auxquels nous demandons l'assurance raisonnable sur un nombre croissant d'indicateurs de manière à renforcer la robustesse de nos données.



**les 10 principes**  
du Pacte Mondial  
des Nations-Unies

**index du contenu**  
GRI G4 - Critères essentiels

**l'évaluation de**  
**SUEZ environnement**  
par les organismes  
de notation extra-financière

**Rapport**  
des Commissaires  
aux Comptes

# les 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies

## SUEZ environnement adhère au Global Compact Initiative reposant sur les 10 principes du Pacte mondial des Nations-Unies.

Le Pacte mondial invite les entreprises à adopter, à soutenir et à appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des Droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement et de lutte contre la corruption.

### Les principes, catégorie par catégorie, sont les suivants :

#### Droits de l'Homme

- 1 — Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
- 2 — à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme.

#### Normes de travail

- 3 — Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4 — l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 — l'abolition effective du travail des enfants ;
- 6 — l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### Environnement

- 7 — Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 — à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- 9 — à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### Lutte contre la corruption

- 10 — Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le niveau de communication de SUEZ environnement au regard de ces 10 principes a été évalué Global Compact Advanced Level en 2014.



# index du contenu GRI G4-Critères essentiels



ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION							
Éléments généraux d'information	Rapport de Contribution Environnementale, Sociale et Sociétale 2014	Document de Référence 2014	Page	Vérification externe			
<b>STRATÉGIE ET ANALYSE</b>							
G4-1	p.6-8			Oui, Document de Référence p.218			
<b>PROFIL DE L'ORGANISATION</b>							
G4-3	p.6			Oui, Document de Référence p.218			
G4-4	p.5; 14-15		p.41-42	Oui, Document de Référence p.218			
G4-5			p.36	Oui, Document de Référence p.218			
G4-6	p.5; 36		p.40-42	Oui, Document de Référence p.218			
G4-7			p.36	Oui, Document de Référence p.218			
G4-8	p.5; 14-15		p.40; 62	Oui, Document de Référence p.218			
G4-9	p.5; 78-80		p.128	Oui, Document de Référence p.218			
G4-10	p.46; 80-81		p.224	Oui, Document de Référence p.218			
G4-11			p.230	Oui, Document de Référence p.218			
G4-12	p.56		p.16; 109	Oui, Document de Référence p.218			
G4-13			p.37; 369	Oui, Document de Référence p.218			
G4-14			p.28-29; 99-100	Oui, Document de Référence p.218			
G4-15	p.11; 84			Oui, Document de Référence p.218			
G4-16	p.61		p.109-112	Oui, Document de Référence p.218			
<b>ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS</b>							
G4-17	p.74-75		p.337	Oui, Document de Référence p.218			
G4-18	p.10-11			Non			
G4-19	p.10-11; 17			Non			
G4-20	p.28; 38; 46; 50			Non			
G4-21	p.20; 24; 56; 64; 68			Non			
G4-22	Aucun retraitement de données effectués			Oui, Document de Référence p.113-115			
G4-23	Aucun changement significatif de périmètre ou frontières des aspects matériels identifiés			Oui, Document de Référence p.113-115			
<b>IMPLICATION DES PARTIES PRÉNANTES</b>							
G4-24	p.10			Non			
G4-25	p.10			Non			
G4-26	p.10; 60-62			Non			
G4-27	p.31; 35; 67; 71; 93			Non			
<b>PROFIL DU RAPPORT</b>							
G4-28	p.74-75			Oui, Document de Référence p.113-115			
G4-29	p.74-75			Oui, Document de Référence p.113-115			
G4-30	p.74-75			Oui, Document de Référence p.113-115			
G4-31	p.8			Oui, Document de Référence p.113-115			
G4-32	p.77; 85; 89; 90; 91			Oui, Document de Référence p.113-115			
G4-33	p.77; 89-91			Oui, Document de Référence p.113-115			
<b>GOVERNANCE</b>							
G4-34	p.9; 11			Oui, Document de Référence p.218			
<b>ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>							
G4-56	p.10-11			Oui, Document de Référence p.218			
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION							
DMA et indicateurs	Rapport de Contribution Environnementale, Sociale et Sociétale 2014	Document de Référence 2014	Page	Omission(s) identifiée(s)	Raison(s) de(s) l'omission(s)	Explication(s) de(s) l'omission(s)	Vérification externe
<b>CATÉGORIE : ÉCONOMIE</b>							
<b>ASPECT : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS</b>							
G4-DMA	Engagements 9, 11 et 12 : p.56; 64; 68						Non
G4-EC8	p.57; 69-70; 81						Oui, Document de Référence p.218
<b>CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT</b>							
<b>ASPECT : ÉNERGIE</b>							
G4-DMA	Engagements 2 et 3 : p.24; 28						Non
G4-EN3	p.74-75; 78-80						Oui, Document de Référence p.113-115
G4-EN5	p.78-79		p.101				Oui, Document de Référence p.113-115
<b>ASPECT : EAU</b>							
G4-DMA	Engagement 1 : p.20						Non
G4-EN8	p.74-75; 78						Non
G4-EN10	p.21; 74-75; 79						Non
<b>ASPECT : ÉMISSIONS</b>							
G4-DMA	Engagement 3 : p.28						Non
G4-EN15	p.74-75; 78		p.101; 105				Oui, Document de Référence p.113-115
G4-EN16	p.74-75; 78		p.101; 105				Oui, Document de Référence p.113-115
G4-EN18	p.28-29						Oui, Document de Référence p.113-115
G4-EN19	p.74-75; 78						Non
G4-EN20	p.74-75; 78						Non
<b>ASPECT : EFFLUENTS ET DÉCHETS</b>							
G4-DMA	Engagement 2 : p.24						Non
G4-EN23	p.24-25; 79-80						Oui, Document de Référence p.113-115
G4-EN24	p.78						Non
<b>CATÉGORIE : SOCIAL</b>							
<b>SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT</b>							
<b>ASPECT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>							
G4-DMA	Engagement 8 : p.50						Non
G4-LA6	p.81	p.227; 228		Informations santé-sécurité sur les sous-traitants indépendants	Données actuellement non-disponibles	2015: Mise en place d'une procédure commune au niveau du Groupe 2016: Reporting des données santé sécurité relatives aux sous-traitants indépendants	Oui, Document de Référence p.113-115
<b>ASPECT : FORMATION ET ÉDUCATION</b>							
G4-DMA	Engagement 5 : p.38						Non
G4-LA9	39; 81		p.229				Oui, Document de Référence p.113-115
G4-LA10	40; 47; 81		p.229				Oui, Document de Référence p.113-115
<b>ASPECT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES</b>							
G4-DMA	Engagement 7 : p.46						Non
G4-LA12	p.47-48; 80-81	p.162		Répartition par groupe minoritaires	Existence d'interdiction légale	«Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Chapitre II, Section 1, Article 8)»	Oui, Document de Référence p.113-115

# L'évaluation de SUEZ environnement par les organismes de notation extra-financière

La notation extra-financière consiste à évaluer la performance environnementale, sociale et sociétale de l'entreprise ainsi que son processus de gouvernance.

L'évaluation dite « ESG » (environnement, social, gouvernance) permet aux différents observateurs d'appréhender l'état de santé de l'entreprise, ses risques et sa vision de long-terme. De plus en plus, ces éléments font partie intégrante de l'analyse de la performance globale : à terme, et c'est notre projet, ils devraient y occuper une place comparable à celle des informations financières.

Pour mener à bien leur analyse, les agences de notation utilisent l'information publique délivrée par les entreprises, qu'elles interrogent également de manière régulière à travers des questionnaires dédiés. Les notations obtenues nous permettent ensuite de communiquer sur notre performance ESG auprès de nos parties prenantes : actionnaires, marchés, investisseurs, clients, société civile, institutions, associations. Mais elles sont également des outils indispensables au pilotage stratégique de notre Groupe : elles permettent de relier enjeux opérationnels et préoccupations financières et de donner une impulsion à la prise de décision managériale dans une démarche de progrès environnemental et social.

En France, SUEZ environnement s'est progressivement affirmé comme un leader de son secteur, grâce à son intégration progressive dans les indices extra-financiers les plus prestigieux. Le Groupe est reconnu comme tel par les parties prenantes, les analystes et les actionnaires.

## SUEZ environnement a ainsi rejoint...

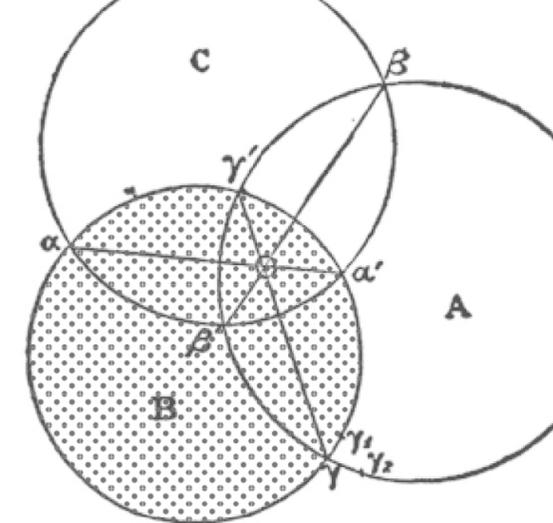
- Les indices **Dow Jones Sustainability World Index** et **Dow Jones Sustainability Europe Index** depuis 2009.
- L'indice **Ethibel Sustainability Indices Excellence Europe**, depuis 2010.
- Les indices **VIGEO NYSE Euronext** suivants (au 1<sup>er</sup> décembre 2013) :
  - NYSE Euronext Vigeo World 120 :** Les 120 entreprises les plus avancées au niveau mondial.
  - NYSE Euronext Vigeo Europe 120 :** Les 120 entreprises européennes les plus avancées.
  - NYSE Euronext Vigeo Eurozone 120 :** Les 120 entreprises les plus avancées de la zone euro.
  - NYSE Euronext Vigeo France 20 :** Les 20 entreprises françaises les plus avancées.

- L'indice **FTSE4Good** depuis 2011



## Et depuis 2014 :

- L'indice **STOXX** suite à l'évaluation de l'agence de notation Sustainalytics.
- Le **Carbon Disclosure Leadership Index**.



## Le Dow Jones sustainability index (DJSI)

La Société Standards and Poor Dow Jones Indices a créé le DJSI en 1999 en partenariat avec le gestionnaire d'actifs RobecoSAM, afin de répondre à une demande croissante d'informations extra-financières émanant des investisseurs. Parmi les 2500 plus grosses capitalisations boursières mondiales, seules les entreprises présentant les meilleures performances en matière de performance environnementale, économique et sociale sont sélectionnées. Finalement, seulement 300 entreprises font partie chaque année du DJSI, soit le premier décile des entreprises responsables, représentatives de 59 industries dans 30 pays du monde.

SUEZ environnement est présent dans l'indice DJSI depuis sa création. En 2014, le Groupe a maintenu sa note à 80 sur 100, et demeure la seule entreprise française de son secteur présente dans l'indice.

Au début de l'année 2015, RobecoSAM a publié le « Sustainability Yearbook 2015 » : un rapport qui présente les entreprises reconnues comme leaders en matière de durabilité dans chacune des 59 industries répertoriées. SUEZ environnement fait partie des entreprises sélectionnées et reçoit la médaille de bronze. Le Groupe est la seule entreprise d'envergure internationale dans son secteur d'activité à obtenir un tel score.

### DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Le score environnemental de SUEZ environnement a progressé de manière significative au cours de l'année 2014, en particulier grâce au renforcement de la robustesse de son reporting et à l'élaboration d'une politique climat volontariste et ambitieuse. Au cours de l'année 2015, sa performance climatique devra continuer à progresser au regard des enjeux importants liés à la 21<sup>ème</sup> Conférence des Nations-Unies sur le changement climatique qui aura lieu en France.

### DIMENSION ÉCONOMIQUE

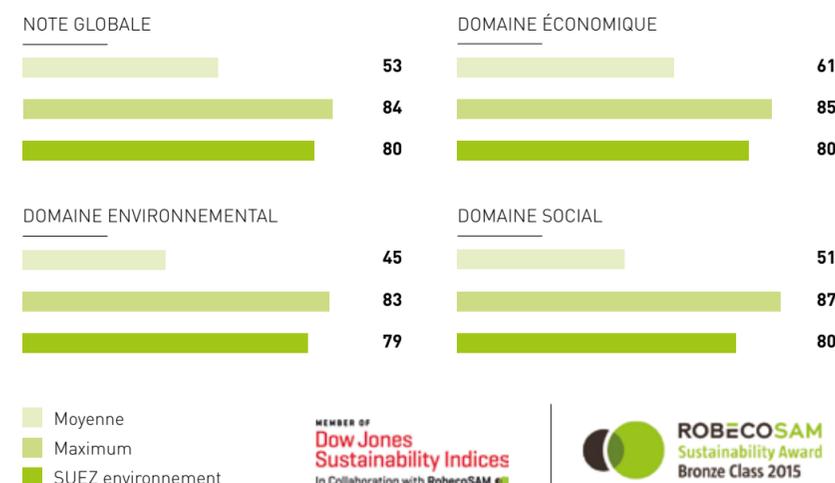
L'évaluation de la dimension économique du Groupe le classe parmi les entreprises les plus performantes de son secteur : des progrès significatifs ont été réalisés en matière de gouvernance d'entreprise mais également au regard de la qualité des relations entretenues par le Groupe avec ses clients et fournisseurs. Le sujet

lié au système de management des risques peut encore progresser notamment en apportant des précisions en matière d'analyse de corrélation.

### DIMENSION SOCIALE

La performance du Groupe en matière sociale dépasse de 29 points la moyenne du secteur pour la deuxième année consécutive. En 2014, les progrès réalisés en termes d'attraction des talents et d'hygiène-santé-sécurité ont été récompensés, de même que les avancées significatives en termes de gestion des parties prenantes et de mécénat. L'introduction de nouvelles questions liées à la dimension du développement du capital humain incite, quant à elle, à réfléchir à des indicateurs qui permettent de lier programmes de formation et performance.

## SCORE SUEZ environnement DANS L'INDICE DJSI EN 2014



**évaluation par les organismes tiers :**  
l'évaluation de SUEZ environnement  
par les organismes de notation  
extra-financière

## Vigeo Rating

Vigeo est le premier expert européen de l'analyse, de la notation et de l'audit-conseil des organisations en matière de responsabilité sociale des entreprises. Le Groupe est évalué tous les deux ans au sein de la catégorie « Opérateurs de services d'eau et de déchets ». Lors de sa dernière évaluation en 2013, il a obtenu la meilleure note dans les catégories environnement, ressources humaines, droits humains, engagement sociétal, comportement sur les marchés et s'est classé dans la moyenne du secteur pour la catégorie gouvernance d'entreprise. Au total, le Groupe s'est classé 1<sup>er</sup> dans son secteur (qui contenait 7 entreprises). La prochaine évaluation par Vigeo aura lieu au cours de l'année 2015.



88

## L'évaluation par le Carbon Disclosure Project

**Le Carbon Disclosure Project (CDP) est devenu la référence de la notation des entreprises en matière de responsabilité face au changement climatique.** Chaque année, cette organisation indépendante à but non lucratif demande à plusieurs milliers d'entreprises de communiquer sur leurs émissions de gaz-à-effet de serre, leur consommation énergétique ainsi que sur les risques et opportunités liés au changement climatique pour leurs activités. L'analyse des résultats est réalisée au nom de 822 investisseurs internationaux représentant plus de 95 000 milliards de dollars d'actifs. Elle s'articule autour de deux axes : en premier lieu, la transparence des informations et en second lieu, la performance des résultats. En d'autres

termes, chaque entreprise reçoit un score de 0 à 100 en fonction de la robustesse de son reporting et de son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'une note comprise entre E et A en fonction de l'efficacité des plans d'actions mis en place pour améliorer sa performance.

**En 2014, le Groupe a marqué une très forte progression en matière de transparence (95 en 2014 par rapport à 88 en 2013) et a confirmé la progression réalisée l'année précédente en performance (B en 2013 et 2014).** Ce résultat s'explique par la forte mobilisation de SUEZ environnement dans le cadre de la préparation de la 21<sup>ème</sup> Conférence

des Nations-Unies sur le climat, et par la mise en œuvre de solutions d'atténuation et d'adaptation. Grâce à ce résultat supérieur aux moyennes mondiales et françaises, SUEZ environnement est entré dans le Carbon Disclosure Leadership Index, qui répertorie les entreprises les plus engagées et transparentes sur le sujet du climat.



SUEZ environnement est inclus dans :



**Ethibel Sustainability Index (ESI)\* Excellence EUROPE** est composé de 200 entreprises européennes cotées (univers Stoxx 600 Europe). Il s'agit d'entreprises présentant des performances largement supérieures à la moyenne en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). La sélection des valeurs se fait sur la base des ratings de Vigeo et selon le cahier des charges, l'analyse des controverses et les critères éthiques établis par l'institut indépendant Forum ETHIBEL.



**VIGEO FRANCE 20** distingue les 20 entreprises françaises cotées dont les performances en responsabilité sociale sont les mieux notées par Vigeo. Ces entreprises démontrent les engagements les plus probants et obtiennent de la part de Vigeo les meilleurs niveaux d'assurance. La composition de cet indice est mise à jour tous les six mois.



**VIGEO EUROPE 120** distingue les 120 entreprises européennes cotées dont les performances en responsabilité sociale sont les mieux notées par Vigeo. Ces entreprises démontrent les engagements les plus probants et obtiennent de la part de Vigeo les meilleurs niveaux d'assurance. La composition de cet indice est mise à jour tous les six mois.



**VIGEO WORLD 120** distingue les 120 entreprises cotées dont les performances en responsabilité sociale sont les mieux notées par Vigeo au niveau mondial. Ces entreprises démontrent les engagements les plus probants et obtiennent de la part de Vigeo les meilleurs niveaux d'assurance. La composition de cet indice est mise à jour tous les six mois.

# Rapport des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2014

**rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC<sup>(1)</sup> sous le numéro 3-1050, et membre du réseau de l'un des Commissaires aux Comptes de la société Suez environnement Company, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans les chapitres 6.8 et 17 du Document de référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(1) – Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

89

## RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des protocoles du reporting RH, santé et sécurité et environnement (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans les chapitres 6.8 et 17 du Document de référence et disponibles sur demande auprès du Département environnement et évaluation de la performance, de la Direction de la performance ressources humaines et de la Direction santé-sécurité.

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

## RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

90

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux référentiels (avis motivé sur la sincérité des Informations RSE) ;

- d'exprimer, à la demande de la société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe XXX<sup>(2)</sup> dans les chapitres 6.8 et 17 du Document de référence, ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux référentiels.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de dix personnes entre octobre 2014 et février 2015, pour une durée d'environ 20 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(3)</sup>.



## 1. Attestation de présence des informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée aux paragraphes 6.8.1.8 et 17.2.6 du Document de référence.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.



## 2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès du Département environnement et évaluation de la performance, de la Direction de la performance ressources humaines et de la Direction santé sécurité, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne

et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles. Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et du Département environnement et évaluation de la performance, de la Direction de la performance ressources humaines et de la Direction santé-sécurité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>(4)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 49% des effectifs et entre 71% et 87% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux référentiels.



## 3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Concernant les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe XXX dans les chapitres 6.8 et 17 du Document de référence, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-contre pour les informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi 49% des effectifs et entre 71% et 87% des informations environnementales identifiées par le signe XXX dans les chapitres 6.8 et 17 du Document de référence.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe XXX dans les chapitres 6.8 et 17 du Document de référence.

### CONCLUSION

À notre avis, les informations sélectionnées par la société et identifiées par le signe XXX dans les chapitres 6.8 et 17 du Document de référence ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux référentiels.

### OBSERVATIONS<sup>(5)</sup>

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants : pour l'indicateur « émissions directes de gaz à effet de serre (GES) des activités déchets Europe, émanant de process ou équipements appartenant ou contrôlés par le Groupe, et indirectes, liées à la consommation d'électricité et de chaleur du Groupe et à la consommation de carburant de ses prestataires », une partie des données d'une filiale de SUEZ environnement, prise en compte dans le calcul, concerne l'année 2013 et non la période en cours.

Paris-La Défense, le 25 février 2015

L'Organisme Tiers Indépendant  
**ERNST & YOUNG et Associés**

**Alexis Gazzo**  
Associé  
développement durable

**Bruno Perrin**  
Associé

[2] – **Informations environnementales vérifiées en assurance raisonnable** : production utile d'énergie des activités du Groupe (périmètre déchets Europe), ratio Production d'énergie des activités eau du Groupe / consommation d'énergie [primaire et secondaire] des activités Eau du Groupe (périmètre Groupe), émissions directes de gaz à effet de Serre (GES) des activités déchets Europe, émanant de process ou équipements appartenant ou contrôlés par le Groupe, et indirectes, liées à la consommation d'électricité et de chaleur du Groupe et à la consommation de carburant des prestataires, rendement technique des réseaux (périmètre Agbar, Lyonnaise des Eaux, United Water et Lydec). - **Informations sociales et sociétales vérifiées en assurance raisonnable** : effectif total, répartition de l'effectif entre cadres et non cadres, répartition de l'effectif par genre, part de femmes dans l'effectif, part de femmes dans l'encadrement, turnover volontaire, nombre d'heures de formation annuel moyen par salarié, proportion de salariés ayant bénéficié d'une formation, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, taux de gravité des accidents du travail avec arrêt, montant annuel de dotation du Fonds SUEZ environnement Initiatives, nombre de professionnels des services eau/assainissement des pays en voie de développement formés via le Fonds Suez Environnement Initiatives. • [3] – ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

[4] – **Informations environnementales** : Lyonnaise des Eaux, Degrémont, Agbar, Sita France, Sita UK, Sita Waste Services, Sita Deutschland, Sita CZ, Sita Sverige, Metalimpex Slovakia - **Informations sociales** : Lydec, Lyonnaise des Eaux France, United Water, Agbar, Sita Holding UK, Sita El Beida, Sita France, Sita Ouest, Sita Australia, Sita Waste Services, Suez Environnement Polska, Degrémont SA. • [5] – Cette observation a été levée à la suite d'une mission complémentaire effectuée par l'OTI en avril 2015 (cf. p.77).

91